



GRUPEMENT AUTONOME DES SPORTS LOISIRS

43, rue Notre Dame de Lorette
88000 EPINAL

contact@gasl.fr
www.gasl.fr

EN CE QUI CONCERNE LA COMMISSION D'APPEL ...

Rappel du règlement pour faire Appel

ARTICLE 3 – COMMISSION D'APPEL (ADMINISTRATION)

La Commission d'Appel composée de Membres élus par le Comité Directeur est chargée d'examiner tout appel provenant d'un club ou d'un joueur concernant une décision de la Commission de Discipline.

Pour qu'un appel soit accepté, il doit être fait dans les 5 jours suivant la date de parution du Compte Rendu de la commission de discipline sur le site Internet par lettre recommandée avec AR au siège du GASL qui préviendra le club adverse. Il est ramené à 48 heures pour les matchs de coupe. Il devra être envoyé par Lettre Recommandée au secrétariat. Si cet appel concerne un autre club, joindre le récépissé de la Lettre Recommandée envoyé à ce club.

Le droit d'Appel est de **40 €**

ARTICLE 3 (DISCIPLINE – SANCTION)

Joueur expulsé par l'arbitre

- 1- Joindre rapport écrit dans les 48 heures de cette expulsion sinon amende.
- 2- Suspension automatique pour le match officiel suivant et attente de la notification de sanction.
- 3- Décision par la commission de discipline, la suspension à temps déterminé prenant commencement et fin à des dates précises et dûment signifiées par l'organisation disciplinaire.
- 4- **Tout joueur exclu du terrain, doit, dans les 48 heures, adresser au G.A.S.L. un rapport écrit, détaillé des incidents ayant provoqué son exclusion, dans le cas contraire, aucun appel ne sera pris en compte.**

Pourquoi faire Appel ??

La commission de Discipline qui se réunit mensuellement prends des sanctions disciplinaires, suite à diverses infractions des clubs ou joueurs. Vous estimez la sanction injuste ? Vous pouvez faire appel selon les modalités du règlement (voir ci-dessus), le président de la commission d'appel convoque celle-ci si l'appel est recevable un samedi matin (le plus rapidement possible), et convoque toutes les personnes concernées par l'affaire en question. Il est vivement conseillé aux personnes convoquées de répondre présent. La décision prise par cette commission sera DEFINITIVE, quelqu'en soit le verdict.